NUMÉRO
34
juin
2014
0,50 €

Sud

Solidaires
Unitaires
Démocratiques
www.sud-ct.fr

Journal de la fédération des syndicats SUD des collectivités territoriales

Austérité accrue pour les fonctionnaires

Le président Hollande après avoir promis l'inversion de la courbe du chômage pour l'année 2013 qui n'a toujours pas eu lieu, nous promet à partir de 2014 le retour de la croissance et des lendemains qui chantent.

Cette opération de communication ne masque pas la dure réalité. **L'austérité perdure, gel du point d'indice, baisse des salaires réels, chômage de masse, précarité accrue, conditions de vie de plus en plus difficiles, inégalités en hausse vertigineuse.** Le bureau international du travail (BIT) dans son rapport de 2011 constate que parmi les pays capitalistes avancés, **c'est en France que l'augmentation des inégalités salariales est la plus importante, indice GINI.**

Le gouvernement espère que les cadeaux faits au patronat (20 milliards d'euros, sans contre partie, au titre du crédit d'impôt compétitivité et l'emploi (CICE), 50 milliards d'euros sur 2 ans votés dans le pacte de responsabilité et volés aux salariés), lui vaudront un geste de la part de celui-ci.

Pierre Gattaz, le président du MEDEF a montré l'exemple en **augmentant son salaire de 39 %** en tant que patron de RADIAL mais en prônant la modération salariale. Il défend aussi l'idée formulée par Pascal LAMY député du PS, ex président de l'organisation mondiale du commerce (OMC), **d'un smic pour les moins de 25 ans inférieur au smic *« adulte »*.**

Ce n'est pas le travail, seul créateur de richesse, qui a un coût mais le capital qui dévore les richesses pour accumuler et orienter la production uniquement dans les secteurs susceptibles de dégager de confortables profits.

La négociation sur un marché unique entre l'Europe et les États-Unis (TAFTA voir p. 8) montre bien que le gouvernement actuel est un partisan convaincu du capitalisme néolibéral.

Les annonces concernant la réforme territoriale : suppression des départements, fusion des régions, suppression de la clause générale de compétence (voir page 2) s'inscrivent dans cette logique et ont pour but de transformer l'administration de la France. **Le fait que dans le projet de loi y soit expressément interdit le recours à un référendum,** alors que les citoyens souhaiteraient une réforme du *« mille feuille »*, en dit long sur l'aspect démocratique de ce projet.

Le gouvernement Hollande-Valls en réaffirmant prendre toutes les mesures nécessaires pour ne pas dépasser les 3 % de déficit budgétaire se prive de toute marge de manœuvre. **Il indique clairement qu'il n'écoute que les marchés financiers et reste sourd aux aspirations des classes populaires.**

Le déficit provient non pas de trop de dépenses publiques mais d'un manque de recettes dû aux mesures que tous les gouvernements depuis une trentaine d'année ont prises pour soi-disant favoriser l'emploi.
Avec le succès que l'on connaît : hausse du chômage, développement de l'emploi précaire, augmentation de la pauvreté…

À LIRE D'URGENCE DANS CE NUMÉRO

Ils se sont mobilisés (P. 3-5) - Bon à savoir (P. 6-7)
Que fait la Fédé? (P. 7) - «Citoyens du monde» (P. 8)

CoTe Sud • Le journal des adhérents des syndicats de la fédération SUD Collectivités Territoriales
Siège : 70 rue Philippe de Girard 75018 Paris - Directeur de publication : Philippe Damoiseau.
www.sud-ct.fr - contact@sud-ct.fr
Impression : Chat Noir Impressions, 15 rue de la Buhotière 35136 Saint Jacques de la Lande
Création graphique : www.lamaindanslesac.net
ISSN : 1770-0868 - CPPAP : 0216 S 08030

Union syndicale Solidaires

Austérité accrue pour les fonctionnaires

Ces mesures, abaissement des cotisations patronales et salariales, révision générale des dépenses publiques, privatisation de la poste, de la SNCF, de l'ANPE, hausse de la TVA, accord national interprofessionnel (ANI) ont eu pour conséquences l'enrichissement des actionnaires et la dégradation des conditions de travail et de vie pour les salariés.

Les mesurettes annoncées par Valls ne sont que la reprise de mesures déjà décidées en 2014. L'augmentation des bas salaires dans la fonction publique correspond à la nouvelle grille de la catégorie C et reste anecdotique en terme d'augmentation de salaire. La fédération SUD CT a déjà eu l'occasion de dire que non seulement on était loin du compte, que cela ne rattrapait pas la baisse des salaires, mais que ces mesures niaient la valeur professionnelle des agents.

De même, ne pas reporter la revalorisation de 6 mois des retraites inférieures à 1100€ par mois avait été actée et ne constitue pas un progrès social.

Face à la politique d'austérité, il n'y a pas de fatalité. Des alternatives existent mais elles exigent des décisions politiques radicalement différentes.
La force du patronat révèle la faiblesse du mouvement populaire et de ses organisations mais les classes laborieuses anesthésiées pour un temps par les défaites (retraites, révision générale des politiques publiques, attaque contre la sécurité sociale, contre les hôpitaux…) commencent de façon confuse à organiser des pôles de résistance. **Le silence assourdissant de la télévision et des radios sur les mouvements de grève dans le privé et dans le public n'empêche pas ceux-ci d'exister, par exemple les intermittents du spectacle.**

La fédération SUD CT, membre de l'union syndicale Solidaires, est un outil à la disposition des agents pour construire avec d'autres un monde basé sur la solidarité, le respect des individus, un partage équitable des richesses.

DÉCENTRALISATION : DANGER POUR LA FONCTION PUBLIQUE

Les annonces faites par Valls concernant la suppression des départements, de la clause générale de compétence et la fusion des régions ne font que confirmer les craintes exprimées par la fédération SUD CT.

Avec l'acte III de la décentralisation nous assistons à un remodelage complet de l'organisation administrative de la France.

Il s'agit pour le gouvernement d'adapter l'organisation territoriale à l'ordre néolibéral de l'Europe. L'Europe a toujours considéré qu'il y avait trop de collectivités territoriales en France, et que celles ci devraient avoir pour but de favoriser les entreprises par le biais d'aides et en prenant en charge les investissements lourds comme le transport et la qualification des salariés.

La décentralisation de 1982 dite loi DEFERRE avait pour but de rapprocher les centres de décisions des citoyens, cette réforme fait l'inverse.
Dans le projet de loi qui doit être discuté en juin, il est expressément interdit d'avoir recours à un référendum pour consulter la population. Qu'une loi interdise aux citoyens de se prononcer sur un sujet de cette importance est un grave déni de démocratie.

Afin de financer les cadeaux au patronat 20 milliards d'euros sans contre partie au titre du crédit impôt pour la compétitivité et l'emploi CICE, 50 milliards d'euros de fonds publics dont 10 milliards au détriment de la fonction publique territoriale, le gouvernement engage un plan social d'une ampleur inédite. C'est environ 200 000 postes dans la fonction publique territoriale qui risquent de disparaître.

NOUS SOMMES TOUTES ET TOUS CONCERNÉ(E)S. **LA FÉDÉRATION SUD CT INTERPELLERA LES ÉLUS AFIN QU'ILS NE VOTENT PAS CETTE LOI SCÉLÉRATE.**

Ils se sont mobilisés

LES AGENTS EN GRÈVE **1 HEURE PAR JOUR**

Conseil général des Hautes-Alpes

En date du 12 mai 2014, les Syndicats SUD CT 05 et la CFDT ont déposé un préavis de grève pour dénoncer le projet de réorganisation du Pôle Cohésion Sociale et Solidarités du Conseil général des Hautes Alpes.

Ce Pôle comprend 150 agents (services médico-sociaux) qui sont mis devant le fait accompli d'une réorganisation qui va occasionner des changements de pratiques et de missions ainsi qu'une bourse aux postes généralisée. Car si cette réorganisation ne comprend aucune suppression de poste, elle va en revanche positionner bon nombre d'agents sur plus de territoires ou sur davantage de missions. **Une augmentation des missions qui laisse présager une augmentation de la charge de travail, ainsi que le risque de perte de toute la dimension de l'accompagnement social.**
Cet appel à la grève, qui fait suite à un refus de la prise en compte de nos propositions, a rapidement été soutenu par les autres syndicats de la collectivité (FO, CGT et FSU) à l'exception du SAFPT qui, comme à l'accoutumée, fait cause commune avec l'administration et joue la carte de l'individualisme.

Ce mouvement a réuni **70%** de grévistes dont environ 70 agents devant le parvis du Conseil Général et en présence des médias locaux et régionaux.
Chacun pouvait porter en signe de protestation un masque blanc synonyme de notre inquiétude face à la fusion de certaines missions et à l'atteinte de la qualité du service public rendu, dans un territoire rural où les conditions climatiques et les distances rendent indispensables un maillage de proximité.

À l'unanimité, le mouvement a été reconduit sous forme de débrayage quotidien qui là encore a rassemblé **70%** de mécontents. Cela a été l'occasion d'une formidable mobilisation afin d'élaborer dans la concertation et par type de missions des textes pour le CTP.

Celui-ci s'est tenu le 23 mai et 8 experts missions nommés par les groupes de travail sont venus exposer les craintes et les revendications des professionnels.

Malgré cela, le CTP à validé le projet dans sa globalité sans tenir compte, encore une fois, de nos avis. Ils ont voté un projet qui sous bien des formes ne sera pas applicable, ils devront assumer.
Le prochain chantier portera sur l'élaboration des fiches de postes en vue de la bourse aux postes du 16 juin !!!
Le grand mercato va pouvoir commencer !!!

Nous restons mobilisés pour accompagner les agents dans cette période difficile et réfléchissons à la suite à donner à ce mouvement très largement suivi, ce qui est très rare dans le 05.

INFORMATIQUE ET RÉSISTANCE SYNDICALE

Dans plusieurs départements, les syndicats SUD CT sont à la lutte pour dénoncer les dérives et les dysfonctionnements des systèmes informatiques imposés aux agents.

Les collègues des départements de l'Hérault, d'Ille-et-Vilaine et de Seine-Maritime, entre autres, ont pointé les atteintes aux libertés des usagers et des professionnels et/ou les charges de travail supplémentaires dues à la complexité des systèmes et aux dysfonctionnements récurrents.

La résistance syndicale porte sur deux enjeux majeurs : **interroger le sens de cette technologie et exiger les moyens nécessaires pour un bon usage des nouvelles techniques d'information.**

Devant la prolifération des fichiers et leur croisement, **SUD CG 34**, avec un autre syndicat, a saisi le Procureur de la République et la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) pour poser la question des risques pesant sur les libertés fondamentales. Au **CG 76, SUD CT** a interpellé à de nombreuses reprises les élus et l'administration sur les dangers du logiciel *« GASPER » (Gestion de l'Accueil Social)*, qui voulait ficher chaque usager passant la porte d'un Centre Médico-social.

Devant les arguments mis en avant, le Président du Département a décidé de mettre en place un Comité d'éthique. Celui-ci a auditionné de nombreuses personnes, dont le chef de projet, le correspondant CNIL, les syndicats et des agents volontaires. **Le rapport rendu par le Comité d'éthique s'est avéré très critique envers ce projet et a rejoint en grande partie l'argumentaire de SUD sur le danger potentiel de cet outil pour les libertés des citoyens.**

SUITE

Il s'agit de lutter contre la logique sécuritaire nichée au cœur des politiques d'informatisation à outrance, qui entend surveiller la vie et les comportements des usagers et des salariés pour mieux les contrôler. Par ailleurs, la logique techno-scientiste qui consiste à **tout décortiquer, tout rationnaliser, tout compter** participe encore plus à l'aliénation du salarié moderne dont le travail est ramené à sa seule dimension comptable et statistique et dont les temps informels de repos, de réflexion et de créativité sont traqués et moulinés dans les rouages de la production.

C'est le sens du travail qui disparaît, au profit d'une logique sécuritaire.

Partout, SUD CT doit veiller à ce que les lois en la matière soient appliquées, que les moyens institutionnels existants contre ces dérives liberticides soient mis en place (déclaration CNIL, correspondant CNIL, Comité d'éthique). SUD doit s'imposer en tant qu'interlocuteur de ces instances mais aussi porter le débat en interne, notamment en agissant pour que les nouveaux logiciels soient vus en Comité Technique car impactant l'organisation du travail, et en CHSCT, en tant que porteurs de risques potentiels pour la santé des agents.

L'impact sur la santé a été mis en évidence par **SUD CG 35** dans son combat pour dénoncer et pour **demander une compensation de la souffrance au travail éprouvée par les agents** soumis à la mise en place de systèmes informatiques lourds, dysfonctionnants et alourdissant les charges de travail. SUD CT lutte pour la reconnaissance de la charge de travail supplémentaire et du stress qui accompagne souvent la mise en place des nouveaux outils informatiques, surcharge mentale complètement minorée par des directeurs hypnotisés par la brillance moderne de l'outil informatique, comme ils nous le laissent voir dans les instances paritaires, **complètement scotchés à leur tablette, ignorant le personnel et le monde qui les entoure…**

À NOUS DE LES **RÉVEILLER !**

GRÈVE DES INSTALLATIONS SPORTIVES

Ville de Paris

Tous les dimanches, depuis le 2 mars, les équipements sportifs de la ville de Paris sont en grève. Ce dimanche 11 mai 2014, 17 des 38 piscines de la ville de Paris étaient fermées.

SUD Ville de Paris, en intersyndicale avec la CGT, FO et le Supap, revendique une prime de 180 € par dimanche travaillé au lieu de 44 € actuellement pour 10 heures de travail. **Depuis, deux assemblées générales ont eu lieu et les agents ont voté la grève à l'unanimité.** Un comité de grève a été instauré.

Comment se fait-il, disent les camarades de SUD, qu'il existe des disparités de traitement entre les agents de différents services de la ville? Comment se fait-il que les agents des espaces verts touchent 243 € par dimanche travaillé, que ceux des médiathèques touchent 100 € pour 5 heures de travail alors que nous en effectuons 10?

Une délégation a été reçue par le DRH qui s'est contenté de nous faire savoir que des négociations globales concernant toute la ville et dans un cadre plus large que le travail du dimanche **s'ouvriraient en… 2015**. Toujours en intersyndicale, nous prenons acte de la position provocatrice et irresponsable de la Mairie de Paris et appelons les agents concernés par la question du travail du dimanche à participer à la prochaine assemblée générale afin de décider des nouvelles formes d'action.

UNE PYRAMIDE DE *« MALLETTES DU MAL-ÊTRE »*

Conseil général d'Ille-et-Vilaine

Depuis 4 ans, les agents du Conseil général d'Ille-et-Vilaine se débattent entre des réorganisations de services permanentes, une tension sur les effectifs amenant à travailler toujours plus avec moins de moyens, la perte de sens du travail et une pression sur les agents accrue par la multiplication des strates hiérarchiques et de pratiques managériales infantilisantes.

La souffrance au travail gagne la plupart des services et s'accentue chaque jour avec des symptômes individuels (fatigue, troubles du sommeil, douleurs…) mais aussi collectifs (concurrence entre équipes ou agents, absentéisme, perte de formes de solidarité au travail), qui se répercutent sur le service rendu.

Dans ce contexte, la réponse institutionnelle s'est articulée autour de 2 démarches : **« Qualité de Vie au Travail »** à destination des agents et **« On se connait »** visant à améliorer la relation à « l'usager-citoyen », à grand renfort de communication. Cette opération a abouti à l'envoi aux quelques 4 000 agents de la collectivité, d'une **« mallette »** consacrée au projet d'administration, contenant entre autres « documents phares » une brochure « Nous, Vous Moi » déclinant les « bonnes pratiques » à adopter par les agents autour de 7 valeurs communes (co-responsabilité, loyauté, équité, confiance, respect mutuel, solidarité, convivialité).

C'en était trop pour le personnel, désabusé et écœuré par cette débauche de communication à l'heure où on leur refuse simplement les moyens de faire correctement leur travail.

Les syndicats SUD, CFDT, CGT, et FO ont choisi la journée du 15 mai pour organiser une opération **« Remise de la mallette du mal-être »** qui rejoint en partie les préoccupations du mouvement national de grève de la Fonction Publique.

Plus de 200 agents, venus de tous les services, ont participé au rassemblement devant l'Hôtel du Département et ont pu déverser plus de 700 mallettes sur le pavé, concrétisant ainsi leur indignation face aux moyens déployés en temps de réunions, en matériel, en papier **quand on leur oppose budget contraint, effectif constant et réorganisations pour optimiser les conditions de travail.**

Ils ont ainsi réaffirmé que les agents n'ont pas besoin de ces outils managériaux d'inspiration marketing/libérale pour faire leur métier consciencieusement avec le sens du service public chevillé au corps mais de moyens suffisants.

Les valeurs prônées ne sont pas celles du service public ; la tentation du « tous pareils », de l'agent standard, de la performance et des bonnes pratiques appliquées par tous est un leurre.

Une délégation a été reçue par une administration surprise par l'ampleur de la mobilisation, malgré des tentatives de la minimiser ou de faire diversion sur les incertitudes liées à la réforme territoriale qui **impactera à très court terme la collectivité.**

À l'issue du rassemblement, les agents ont pu rejoindre la manifestation Fonction Publique contre le gel des salaires et la dégradation de la qualité de l'emploi public.

RIEN NE VA PLUS AU COS DE LA VILLE DE TOULOUSE, COMMUNAUTÉ URBAINE ET CCAS

Mairie de Toulouse

SUD dénonce depuis plusieurs mois le sort différencié (pas discriminatoire, c'est un gros mot !) que le Comité d'Œuvres Sociales toulousain (le COSAT : Comité d'Œuvres Sociales Sportives et Culturelles des Agents de la Ville de Toulouse et Assimilés) réserve aux agents contractuels des différentes collectivités qui bénéficiaient jusqu'à présent du droit d'accès aux prestations sociales et qui ne peuvent plus y prétendre depuis janvier 2014.

Il s'agit d'une différence de traitement à l'encontre d'agents qui exercent pourtant les mêmes missions de service public que les titulaires et qui sont donc en droit de bénéficier des prestations COSAT dès le début de leur embauche. Pour info, l'employeur cotise à hauteur de 1,59% du salaire de chaque agent titulaire et contractuel dès le premier mois de contrat !

ON FAIT DES ÉCONOMIES SUR LE DOS DES AGENTS **LES PLUS PRÉCAIRES !**

Cette régression sociale est à l'initiative des membres administrateurs majoritaires (FO ville et UNSA) de cette association, élus du personnel !! Devant cette injustice rendue possible par l'absence de démocratie et de transparence, les membres administrateurs SUD du COSAT ont démissionné en bloc. Nous avons porté cette situation à la connaissance du Défenseur des droits qui indique qu'elle ne relève pas de la discrimination mais d'une différence de traitement liée au statut des agents et que dans ce cas, nous pouvons saisir le TA. Nous demandons à la nouvelle administration d'intervenir rapidement afin de retrouver une gestion démocratique et transparente du COSAT. Si rien n'est fait, nous prendrons les décisions qui s'imposent !!

Avec le décret Hamon

Avec le décret Hamon, on s'éloigne encore plus de l'aménagement du rythme des enfants !
Ce décret (2014-457 du 7 mai 2014) permet de regrouper, à condition de garder 5 matinées dans la semaine, les activités pédagogiques supplémentaires sur une après-midi. Ces expérimentations demandées conjointement par la commune et le conseil d'école doivent être autorisées par le recteur via l'inspecteur d'académie et présentées avant le 06 juin 2014.
Les collectivités et pas des moindres (Mairie de Montpellier) se sont vite engouffrées dans cette possibilité et, évidemment, cet après-midi sera placé majoritairement le vendredi. On nous vend un week-end de 2 jours ½ !
Les collectivités, en plaçant cette demi-journée en fin de semaine, comptent sur un absentéisme important qui réduira le coût de cette organisation, elles entrevoient la possibilité de transférer en bloc le personnel et l'animation auparavant effectuée le mercredi matin au vendredi après-midi.
C'est peut-être une amélioration pour les collectivités mais est-ce une amélioration pour les enfants qui vont cumuler l'absence de coupure du mercredi, 3 jours à 6 heures et probablement un allongement du week-end qui va casser le rythme de la semaine ?

Et pour nous les personnels territoriaux ? Rien de nouveau à l'horizon, il faudra toujours en assumer plus, on change les jours de travail mais pas la charge ni les responsabilités grandissantes qui pèsent sur nous.
Quant à la maternelle le ministre enfonce des portes ouvertes. Devant les difficultés d'adaptation de cette réforme pour les plus petits, il nous enjoint d'alterner les temps calmes et les temps d'activité?!, d'adapter les activités des jeunes enfants?!, d'organiser la transition entre le scolaire et le périscolaire ?! et d'aider les enfants à repérer les lieux et les adultes?! Merci, monsieur le ministre, de nous éclairer mais nous y avions déjà pensé et nous l'avons déjà mis en place! Ce ne sont pas ces mesurettes qui vont résoudre l'extrême fatigue des touts petits et l'absentéisme grandissant le mercredi matin.
Nous continuons à demander une refonte totale de la loi en concertation avec les professionnels de l'éducation.

LICENCIEMENT DES FONCTIONNAIRES POUR CAUSE DE MALADIE

Beaucoup de nos concitoyens dont de nombreux fonctionnaires sont convaincus que le statut de la fonction publique, **«fameuse sécurité de l'emploi»** protègerait tout agent du licenciement et des affres du chômage. Pourtant, le statut* est de moins en moins le bouclier que l'on croit contre le licenciement des fonctionnaires qui se développe largement pour raisons pathologiques ou disciplinaires. Les causes de licenciement des fonctionnaires se multiplient : insuffisance professionnelle, inaptitude physique aux fonctions, abandon de poste, révocation, refus de réintégration après une disponibilité…

Alors même que nos employeurs territoriaux se font tirer l'oreille pour appliquer les règles de prévention des risques professionnels, ils n'hésitent pas à invoquer l'état d'usure des territoriaux pour les **«envoyer à la casse»** via pôle emploi. Souvenez-vous, nous ne sommes pas titulaires de notre poste mais d'un grade et ce principe est censé permettre le reclassement lorsque nous ne sommes plus en état d'assumer nos fonctions, par exemple, en raison des conditions de travail dégradées.

Or cette obligation de reclassement semble de plus en plus négligée, ce qui provoque pour certains de nos collègues des situations inextricables où le souci de leur santé se trouve aggravé par la précarité financière et la peur de la perte d'emploi.

Il y a lieu de dénoncer la confusion faite par nos administrations gestionnaires des personnels entre l'inaptitude définitive à **leurs** fonctions et l'inaptitude définitive à **toutes** fonctions.

L'inaptitude définitive à **leurs** fonctions devrait déclencher la mise en œuvre d'une procédure de reclassement qui, après avis du comité médical, devrait commencer par une invitation faite à l'agent de demander ce reclassement (l'autorité administrative ne peut pas imposer un reclassement). Faute d'avoir procédé à cette «invitation», il ne devrait pas être possible de placer l'agent en disponibilité d'office pour raison de santé, puis de le licencier. En effet, l'une ou l'autre de ces positions dont notamment la radiation des cadres n'est possible qu'après réelle recherche par l'employeur de solutions de reclassement. **Ainsi, tant que l'autorité territoriale n'est pas en capacité de démontrer qu'elle a bien cherché toute possibilité de reclassement, elle ne peut procéder au placement en disponibilité d'office, puis éventuellement au licenciement.**

Or, de plus en plus, les agents inaptes à leurs fonctions et qui arrivent en fin de droits à congés de maladie se trouvent placés d'office en disponibilité par l'autorité territoriale sans même que le comité médical ait été consulté à ce sujet. Dans le cas où le comité médical a proposé un reclassement, il arrive que l'autorité territoriale incite ces agents à continuer à produire des certificats médicaux d'inaptitude alors que l'empêchement à reprendre le travail n'est dû qu'à l'absence de poste de reclassement ou à l'absence de démarches de l'administration pour en trouver un. Craignant pour leur situation ces agents fournissent quand même des certificats médicaux au lieu de renvoyer l'autorité territoriale à ses responsabilités.

Résultat : ils restent considérés comme inaptes temporairement à toutes fonctions, alors qu'ils pourraient reprendre le travail sur un poste adapté, ils perdent du salaire et ne cotisent plus pour leur retraite.

La recherche de reclassement est une obligation de tout employeur.

Elle est imposée par le décret 85-1054 du 30 septembre 1985 pour la fonction publique territoriale. Nous devons exiger qu'elle soit effective et oser dire non aux demandes de certificats médicaux de pure complaisance qui ne servent qu'à couvrir l'administration de ses propres carences.

** Rappel : le statut a été mis en place pour assurer la continuité du service public quels que soient les partis politiques au pouvoir.*

À LIRE, À VOIR

→ Vidéo Le Valls des milliards

http://www.solidaires.org/

→ Un livre de Kate PICKETT et Richard WILKISSON : Pourquoi l'égalité est meilleure pour tous. Édition les petits matins, 20 €, 500 pages.

Ce livre de 2009 est plus argumenté que celui de Thomas PICKETTY. Il couvre tous les aspects santé, éducation, économie. Il démontre que l'axiome qui fait de l'inégalité le seul moteur de la société est démenti quotidiennement et est un danger grave pour l'humanité.

Pour celles et ceux qui n'ont pas le temps de le lire, il y a une vidéo d'une conférence donnée à Sciences Po http://vimeo.com/78820578

→ Un livre de Tim JACKSON : Prospérité sans croissance, 20€, 247 pages.

Ce n'est pas un livre sur la décroissance, l'auteur un universitaire anglais parle de développement durable. Il constate qu'accumuler et produire pour produire amène à la catastrophe. Il s'attache à montrer que seul un développement maîtrisé est viable. À la question de savoir si le capitalisme est compatible avec ce projet, l'auteur botte en touche.

Que fait la fédé ?

UN OBSERVATOIRE DU STRESS

La fédération SUDCT a écrit à l'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique territoriale pour leur proposer la mise en place d'un observatoire de la santé et des conditions de travail dans la FPT.

Cet observatoire a pour but de faire connaître la réalité des collectivités et de combattre l'image de fonctionnaire fainéant et absentéiste. À ce jour la FA FPT a donné son accord, la FSU doit valider sa présence lors de la prochaine réunion de ses instances, les autres organisations n'ont pas répondu.

NOUS VOUS INFORMERONS DE L'ÉVOLUTION DE CE DOSSIER.

« Citoyens du monde »

TAFTA TRANS-ATLANTIQUE FREE TRADE AGREEMENT

L'objet du TAFTA est d'instaurer un marché unique entre l'union européenne et les États-Unis. Ce marché représentera près de 50 % du commerce mondial. Il s'agit, **dans l'optique des ses initiateurs**, de contrer les pays concurrents (Brésil, Russie, Inde, Chine) et de s'assurer une position dominante.

L'argument invoqué, plus d'emploi et plus de richesse, est le même que celui invoqué lors de l'instauration du marché unique européen (plus de chômage, précarité accrue, baisse des salaires). **Qui dit marché unique pour ses laudateurs signifie harmonisation des normes sociales,** commerciales, alimentaires et environnementales. Au nom de la fameuse concurrence libre et non faussée, par exemple, une multinationale pourra attaquer un appel d'offre d'une collectivité qui préciserait que pour la cantine les repas doivent être confectionnés avec des produits bio ou bien qui attaquerait des maires qui prendraient position contre le forage des gaz de schiste.

Le gouvernement français se montrant particulièrement favorable à ce traité souhaite continuer les négociations sans consultation parlementaire et regrette que le congrès américain puisse se prononcer ; ce qui assurerait une certaine publicité des débats et ralentirait la négociation. **Où est la démocratie ?**

La négociation de cet accord se fait sans aucun contrôle des parlements des pays de l'union européenne, les négociateurs invoquant le secret des affaires. D'autre part, il est à noter que les négociateurs sont liés pour beaucoup d'entre eux aux multinationales et sont donc juges et parties. Dispositif encore plus inquiétant, les litiges concernant l'application du TAFTA seront arbitrés par un tribunal arbitral privé. Les multinationales seront aussi juges et parties. Dans le traité similaire (ALENA) liant le Mexique, le Canada et les Etats-Unis ; **le Canada est allé 33 fois devant ce tribunal pour défendre ses intérêts et a perdu 33 fois.**

La fédération SUD CT invite ses adhérents à rejoindre les collectifs locaux anti–TAFTA et à alerter les agents des collectivités territoriales de la menace que représente celui-ci.

LA GROGNE DES INTERMITTENTS ET DES PRÉCAIRES !

Nous sommes tous concernés, y compris les fonctionnaires (cf. notre article sur le licenciement des fonctionnaires p.6) par la négociation des accords UNEDIC et les luttes qui regroupent les chômeurs, les précaires et les intermittents contre les nouvelles règles régissant l'assurance chômage.

L'accord du 22 janvier 2014 sur l'indemnisation du chômage a abouti à une convention signée le 14 mai dernier qui devrait être applicable à partir du 1er juillet prochain. Ces textes ont été signés par la **CGPME**, le **Medef**, et l'**UPA** pour les organisations représentatives des employeurs ; par la **CFDT**, la **CFTC** et **FO** pour les organisations syndicales *(cherchez l'erreur !)*.

Depuis plusieurs mois, la coordination des intermittents et des précaires alerte sur le nouveau recul social que constituent ces nouvelles dispositions et mène la mobilisation autour d'actions ciblées symboliques pour informer nos concitoyens et dénoncer la dérive du système de protection sociale. Ils appellent à élargir leurs revendications et leur mouvement à « un véritable front contre la précarité et le chômage » rappelant que tous sont consommateurs et producteurs de richesses, il n'est qu'à voir les réactions devant la menace de suppression des festivals, par exemple.

Les 5 et 6 juillet 2014, convergence à Notre Dame des Landes.

Les dernières évolutions du projet d'aéroport ont réorienté l'espoir du côté des opposants. Cela doit nous encourager à poursuivre et à étendre le soutien actif de Solidaires au sein de la coordination car le projet n'est pas, pour le moment, enterré.
Cette année Solidaires bénéficiera, lors de la convergence de juillet, d'un espace spécifique qu'il s'agit d'organiser et d'animer collectivement. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.
Pour la liste des collectifs consulter http://comites-ndl.blogspot.fr
Pour la préparation du rassemblement des 5 et 6 juillet : http://convergencesndl.over-blog.com